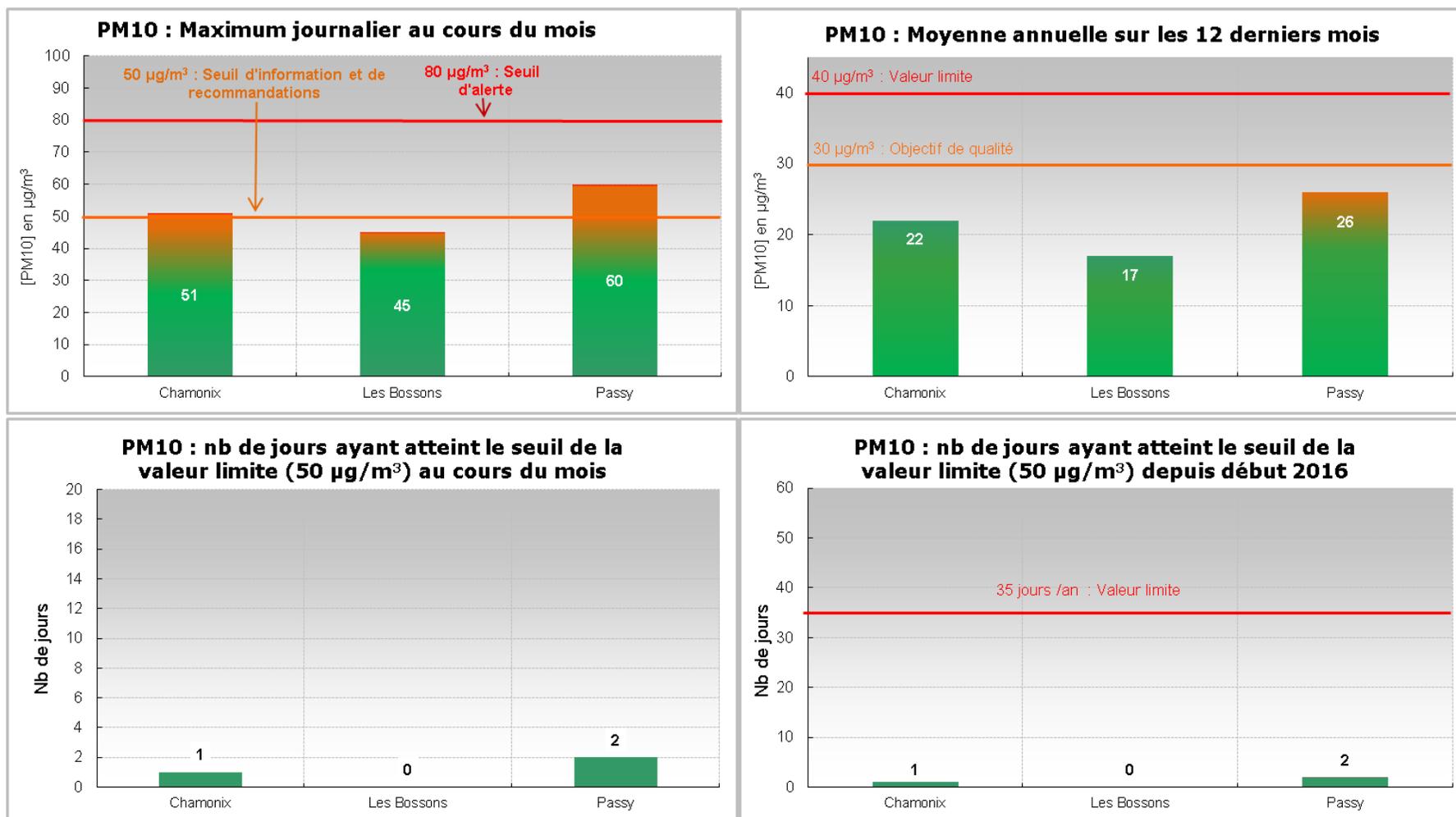
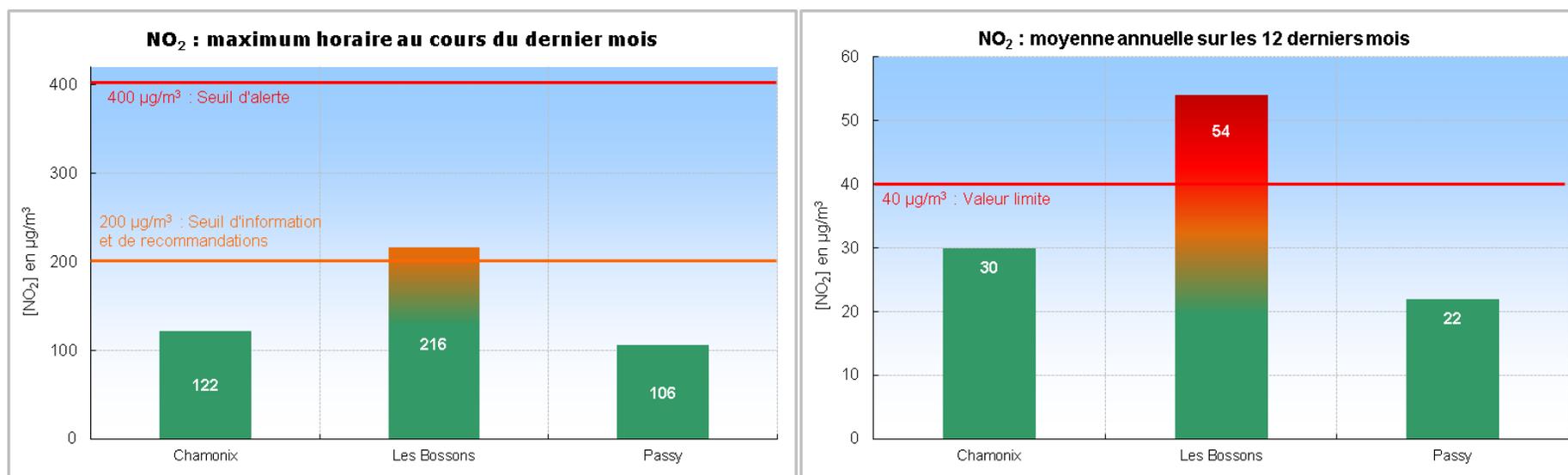


Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Particules en suspension (PM10)



Dioxyde d'azote (NO₂)



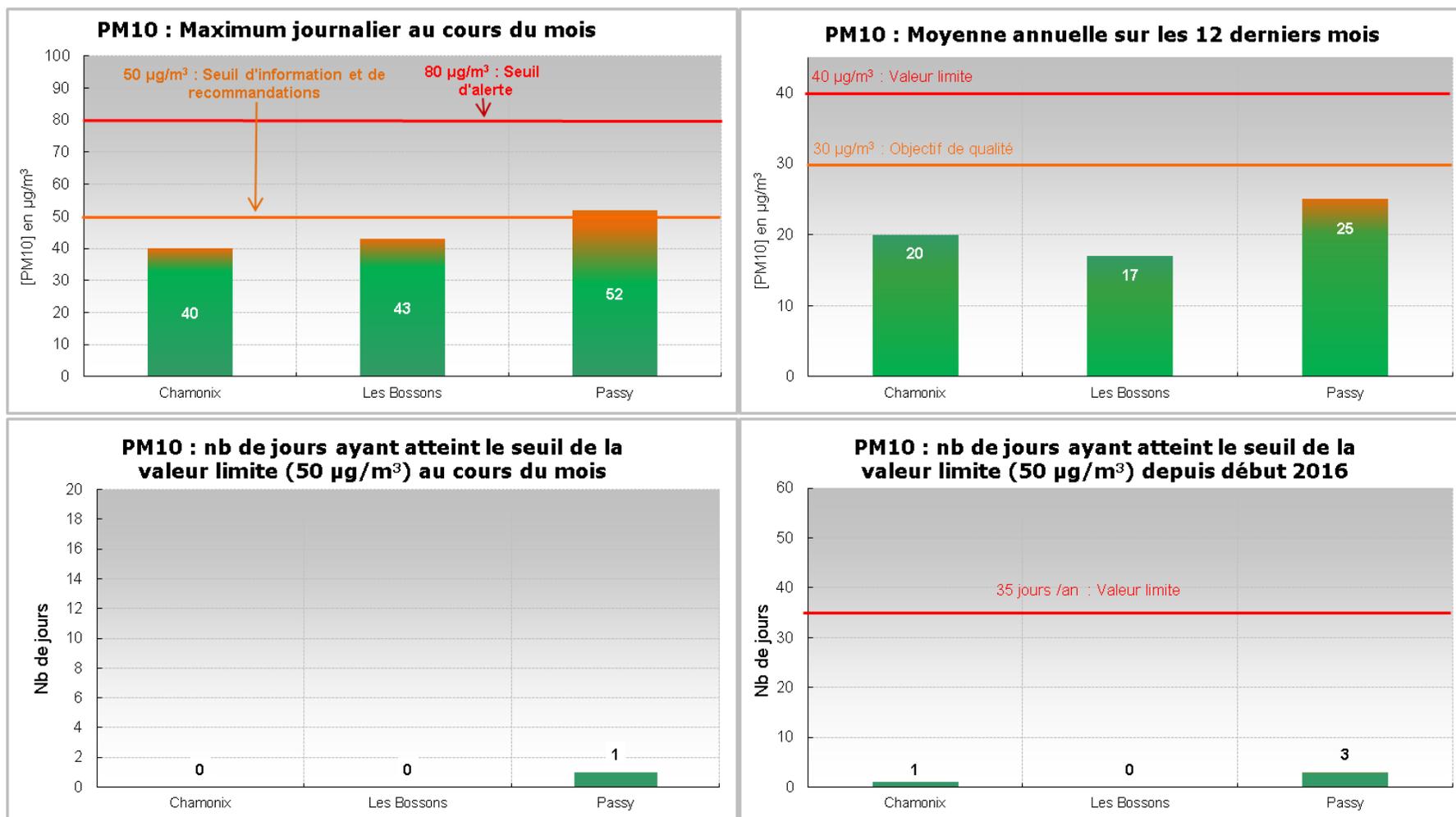
Du point de vue climatique, janvier 2016 est resté très doux, dans le prolongement des mois de novembre et décembre 2015. En effet, les gelées ont été rares et plusieurs records de chaleur sont tombés. D'autre part, janvier 2016 se démarque par un excédent pluviométrique et un ensoleillement plus timide qu'habituellement. Par rapport au mois de décembre, ce début d'année 2016 était moins pollué dans le Pays du Mont-Blanc avec des concentrations globalement en baisse.

Particules fines : En moyenne mensuelle, les niveaux ont baissés en ce début d'année à Chamonix, aux Bossons et à Passy, avec respectivement, 21, 21 et 26 µg/m³ en janvier 2016, contre 38, 24 et 52 µg/m³ en décembre 2015. Le seuil d'information et de recommandations a tout de même été franchi deux fois à Passy et une fois à Chamonix, ce qui a conduit à une journée d'activation d'un dispositif préfectoral d'information et de recommandations en Vallée de l'Arve.

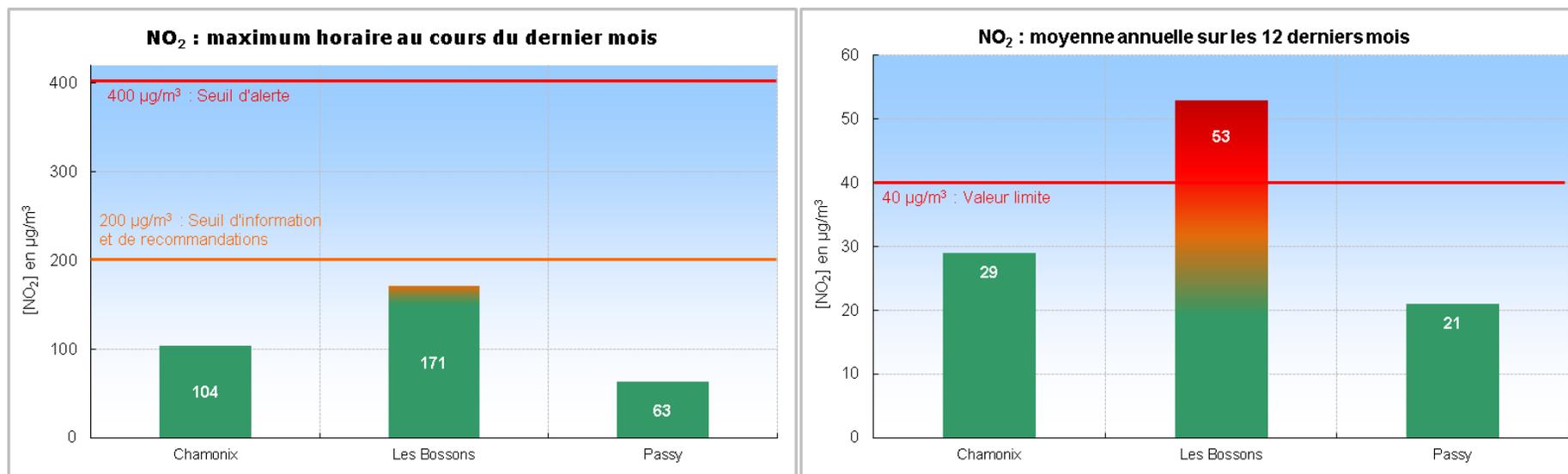
Dioxyde d'azote : En moyenne mensuelle, on enregistre une baisse des niveaux en ce début d'année à Chamonix, aux Bossons et à Passy, avec respectivement, 51, 82 et 35 µg/m³ en janvier 2016, contre 64, 95 et 41 µg/m³ en décembre 2015. Le seuil de la valeur limite (200 µg/m³) pour le dioxyde d'azote a cependant été dépassé à 6 reprises au cours du mois de janvier 2016 sur le site de proximité routière des Bossons. Les concentrations sont restées plus modérées sur les sites de Passy et de Chamonix.

Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Particules en suspension (PM10)



Dioxyde d'azote (NO₂)



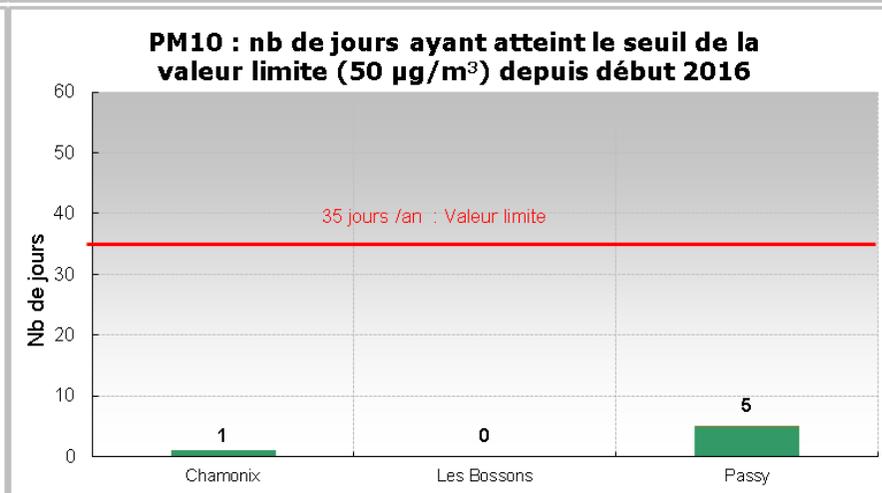
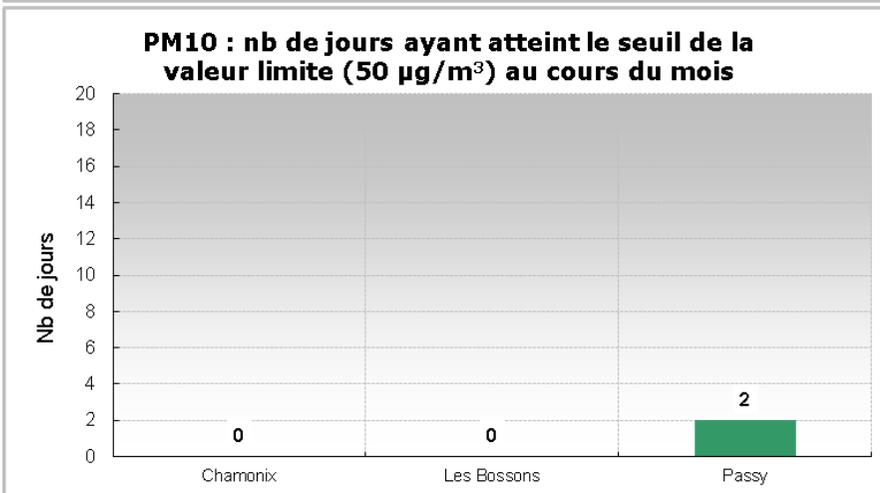
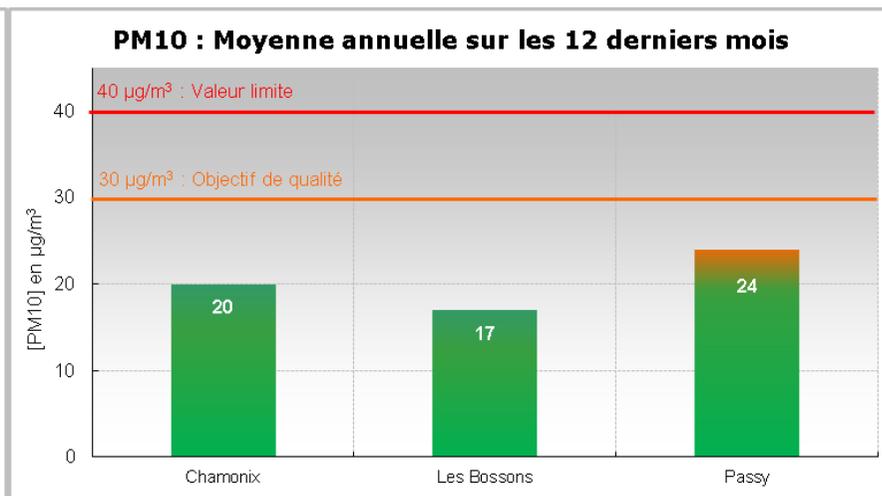
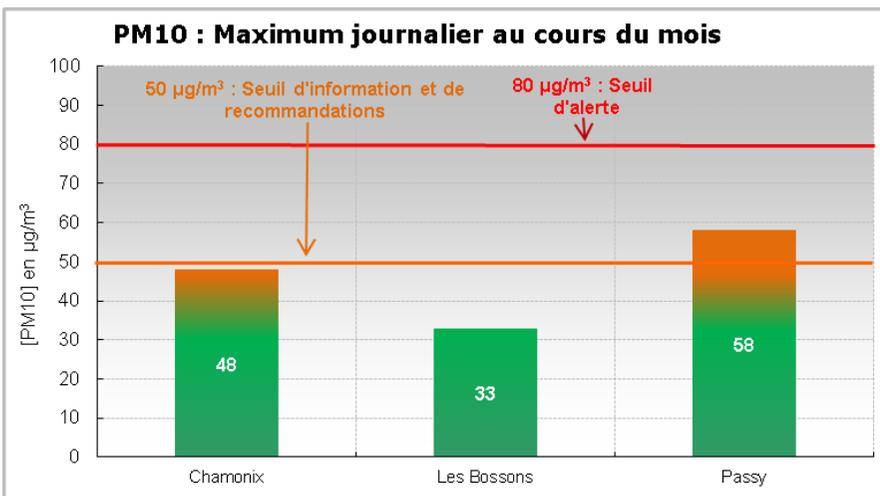
Du point de vue climatique, le mois de février était globalement doux, arrosé et peu ensoleillé. Les périodes de froid sont restées de courte durée avec peu de gelées matinales et quasiment pas de neige en plaine. En termes de pollution atmosphérique, ce mois de février 2016 était moins touché que le mois de janvier dernier.

Particules fines : En moyenne mensuelle, par rapport au mois de janvier, les niveaux sont légèrement plus faibles à Chamonix et équivalents aux Bossons et à Passy, avec respectivement, 16, 21 et 26 µg/m³ en février 2016, contre 21, 21 et 26 µg/m³ en janvier 2016. Le seuil d'information et de recommandations a été franchi une fois à Passy le 27/02/16 sans donner lieu à une activation du dispositif préfectoral d'information. Les conditions d'activations n'étant pas remplies ce jour. Par contre, le dispositif préfectoral d'information a été déclenché le 29/02/16 sur prévisions. A noter que le faible nombre de dépassements constatés pour les PM10 est à mettre en perspective avec le faible nombre de dépassements à l'échelle de la région grâce à des conditions météorologiques particulièrement favorables.

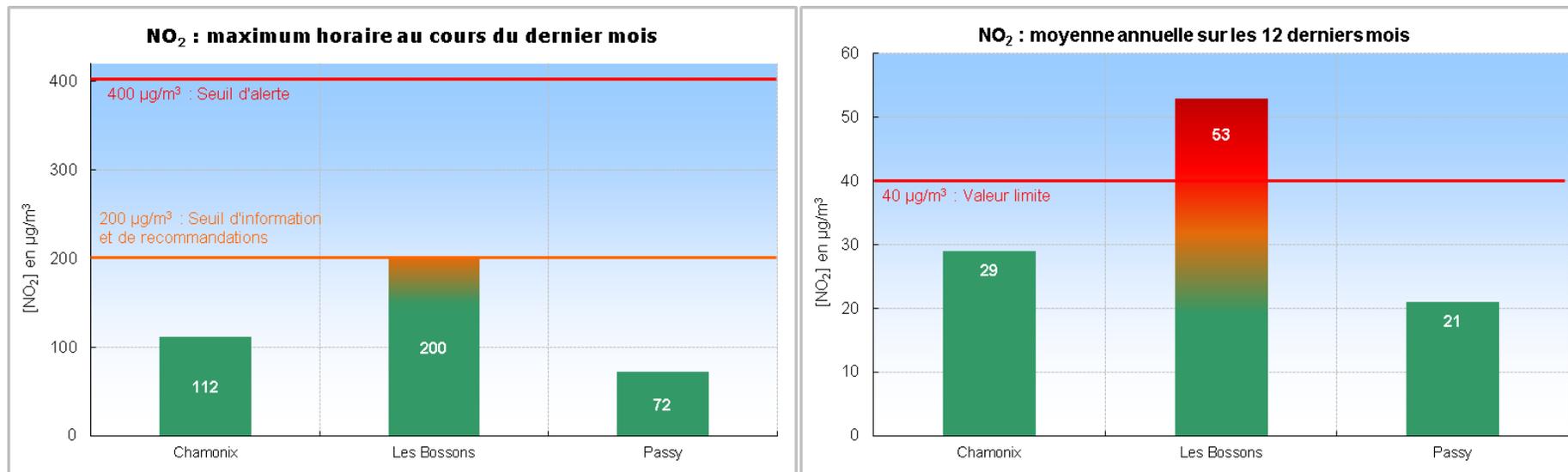
Dioxyde d'azote : En moyenne mensuelle, on enregistre une baisse des niveaux par rapport au mois de janvier à Chamonix, aux Bossons et à Passy, avec respectivement, 38, 60 et 26 µg/m³ en février 2016, contre 51, 82 et 35 µg/m³ en janvier 2016. Le seuil de la valeur limite (200 µg/m³) pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé au cours du mois, même sur le site trafic des Bossons où le maximum horaire enregistré est en nette baisse par rapport au mois dernier. Les concentrations sont restées modérées sur les sites de Passy et de Chamonix.

Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Particules en suspension (PM10)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Du point de vue climatique, le mois de mars a été instable et frais. La température moyenne a présenté un faible déficit en comparaison des normales saisonnières, de même pour l'ensoleillement, par contre la pluviométrie a été légèrement supérieure. En termes de pollution atmosphérique, ce mois de mars 2016 était plus touché que le mois de février.

Particules fines : En moyenne mensuelle, par rapport au mois de février, les niveaux sont légèrement plus faibles à Chamonix et équivalents aux Bossons et à Passy, avec respectivement 22, 21, 27 µg/m³ en mars 2016, contre 16, 21 et 26 µg/m³ en février 2016. Grâce à des conditions météorologiques particulièrement favorables, le seuil d'information et de recommandations n'a été franchi que deux fois sur le site de Passy les 21 et 22 mars. Cependant, contrairement au 22 mars, le dispositif préfectoral d'information n'a pas été activé le 21 car les conditions d'activations n'étaient pas remplies.

Dioxyde d'azote :

En moyenne mensuelle, on enregistre une baisse des niveaux par rapport au mois de février à Chamonix, aux Bossons et à Passy, avec respectivement 34, 54, 22 µg/m³ en mars 2016, contre 38, 60 et 26 µg/m³ en février 2016. Le seuil de la valeur limite (200 µg/m³) pour le dioxyde d'azote n'a pas été dépassé au cours du mois, même sur le site trafic des Bossons où le maximum horaire enregistré est en augmentation par rapport au mois dernier (200 µg/m³ en mars contre 171 µg/m³ en février). Les concentrations sont restées modérées sur les sites de Passy et de Chamonix.